



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Comité Technique de Réseau du 1^{er} février 2021

Un Comité technique de réseau était convoqué le 1er février. L'ordre du jour très dense de ce CTR n'a pas pu être traité dans la journée dans son intégralité. Deux points restaient à examiner en fin de journée. En conséquence, ce CTR n'a pas été clôturé et se poursuivra le 9 février. Vous trouverez ci-dessous la déclaration liminaire lue en début de séance.

DÉCLARATION LIMINAIRE **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Ce CTR se tient une nouvelle fois sous des modalités inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si la visio conférence nous permet de continuer à échanger et de tenir les instances statutaires, cette forme de dialogue n'est pas, loin s'en faut, idéale. Aussi, et bien que nous notions l'amélioration générée par la visio par rapport à l'audio sur le plan du confort, nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger au-delà du nécessaire. Autrement dit, nous vous demandons de revenir aux modalités habituelles dès que la situation le permettra. Visiblement, les choses ne vont pas dans ce sens. Aussi, les nombreuses incertitudes sur l'évolution probable de la pandémie nous conduisent à réitérer notre demande de pause sur les réformes en cours à la DGFIP. Vous connaissez notre opposition à ces réformes dont nous demandons toujours l'abandon mais là n'est pas véritablement la question aujourd'hui. Pour **F.O.-DGFIP**, la poursuite de la mise en œuvre du NRP sur fond de crise sanitaire et dans un contexte d'augmentation de la charge de travail pour les personnels est incompréhensible. Cette volonté de continuer quoi qu'il en coûte pour les personnels et les usagers a d'autant moins de sens à nos yeux que le regroupement des sites DGFIP se situe à rebours des besoins de proximité révélés par la crise. Nous vous demandons donc une nouvelle fois de vous en tenir à ce qui est déjà fait, d'en évaluer les impacts tant sur les conditions de travail des agents que sur la qualité du service rendu de manière objective et contradictoire et d'organiser à la suite de nouvelles discussions.

Notre insistance sur ce point trouve sa motivation dans les tensions dont nous avons connaissance dans le réseau et dont il serait trop facile de conclure qu'elles trouvent leur source uniquement dans la crise

sanitaire. Les personnels de la DGFIP ont largement démontré leur niveau d'engagement et leur professionnalisme. Ils méritent peut-être qu'il ne leur soit pas demandé de tout gérer en même temps : restructurations, déménagements et augmentation inévitable de la charge de travail dans le contexte que nous vivons, sans parler de la vaine hésitation sur les modalités d'accueil du public. La lecture du seul bilan social qui date pourtant de 2019 est très instructive de ce point de vue et nous ne parlerons pas de l'observatoire ministériel.

S'agissant de l'ordre du jour de ce CTR, la modification du lieu de dépôt des déclarations et actes d'engagement relatifs à la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France par les entreprises étrangères n'appelle pas de remarque liminaire de notre part sur la télé-procédure et nous reviendrons le moment venu sur des questions relatives aux liaisons entre les différents services de programmation et de contrôle.

Sur le deuxième point qui concerne le nouveau dispositif de télétravail hors période de crise, il apparaît qu'à la DGFIP, la difficulté de mise en œuvre de cette nouvelle manière d'exercer ses fonctions relève avant tout d'un problème culturel. En effet, et y compris dans la période que nous vivons, pèse sans arrêt sur le télétravailleur, le soupçon de ne pas vraiment travailler alors même que la période écoulée démontre largement le contraire. Votre volontarisme sur la question et l'assouplissement des modalités, s'ils ont le mérite de lever certains freins, se heurtent à des réticences ancrées dans les mentalités. C'est toute l'organisation du travail et la chaîne hiérarchique qu'il conviendrait de repenser sur la base d'une confiance partagée et l'acceptation d'une relative polyvalence de manière à ce que chaque agent puisse bénéficier de cette possibilité à un moment ou à un autre. Au contraire, la spécialisation à outrance au nom d'une pseudo-efficacité ôtant tout intérêt au travail enferme certains agents dans des fonctions non « télé-travaillables » à l'origine des nombreuses tensions entre les agents eux-mêmes. Il y a ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas. Le numérique peut, s'il est bien utilisé, offrir des possibilités d'amélioration des conditions de travail et des gains d'efficacité mais seulement à la condition de ne pas plaquer sur cet usage les organisations existantes et plutôt inadaptées. Vous nous indiquez, Monsieur le Directeur général, avoir confiance dans vos directeurs locaux dont acte. C'est cette confiance qui doit désormais prévaloir à tous les niveaux pour qu'enfin le télétravail puisse faire l'objet de discussions sereines dans l'intérêt bien compris des personnels comme de l'administration. Nous reviendrons plus en détail sur ce point y compris sur le sujet central de l'indemnisation qui se pratique largement hors de la fonction publique.

En matière de plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes, nous avons droit à un catalogue de bonnes intentions dont c'est peu dire qu'il rassemble tous les poncifs circulant sur la question et auquel il ne manque que l'écriture inclusive pour être tout à fait dans le vent. Ce sujet ne fait pas l'objet de discussions dans notre direction pour la première fois et nous attendions donc une ambition plus affirmée assortie de propositions plus concrètes notamment de suppression de la mobilité forcée pour les promotions de C en B ou encore de l'organisation de la rentrée à l'ENFiP après la rentrée scolaire. Le prisme de l'encadrement supérieur est certes intéressant et il existe bien à la DGFIP un plafond de verre à briser mais, nous croyons utile de rappeler que l'ascenseur social commence au C en B. Nous développerons nos positions le moment venu.

Sur le bilan de la formation professionnelle, s'agissant de la formation initiale, nous avons déjà exprimé nos positions à de multiples reprises. En revanche, la question de la formation continue qui se situe au cœur de l'ambition que devrait porter la DGFIP ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. Nous avons déjà formulé des propositions sur ce point et nous les réitérerons si besoin. La formation ne peut pas se résumer à l'accompagnement des restructurations.

Sur le bilan social, nous n'allons pas entrer dans le détail dans nos propos liminaires. Il contient des données intéressantes dont l'exploitation peut être utile notamment dans le cadre du sujet précédent. Cependant, l'examen du bilan social 2019 après l'année que nous venons de vivre et dans un contexte que nous subissons toujours risque de constituer un exercice particulier. Il sera difficile en effet de

s'extraire du bouleversement de nos habitudes de travail qu'a provoqué la crise sanitaire. Les seuls chiffres du télétravail comparés à ceux d'aujourd'hui le démontrent.

Le dernier point de l'ordre du jour concerne une modification au sein des services centraux c'est-à-dire le remplacement de l'actuel service des systèmes d'information et du SCN (service à compétence nationale) Cap numérique par un nouveau service des systèmes d'information aux contours profondément modifié et par un nouveau SCN dénommé Direction des Projets Numérique dit DPN encore un nouvel acronyme. Indépendamment des inquiétudes légitimes que nous ont exprimées les personnels et sur lesquelles nous reviendrons au cours des débats. Nous nous interrogeons sur le statut de ce point de l'ordre du jour. Dans la mesure où il est présenté pour information, nous comprenons qu'il s'agit de l'ouverture des discussions qui se prolongeront lors du groupe de travail dédié prévu à l'agenda social et qui aboutiront à point un pour avis lors d'un prochain CTR. Pouvez-vous nous le confirmer ?

Enfin, nous ne pouvons clore nos propos liminaires sans évoquer la sécurité des personnels que les événements dramatiques survenus à Valence mettent particulièrement en lumière. Du fait de la nature des fonctions exercées à la DGFIP, nous ne sommes pas à l'abri. Sans vouloir inquiéter toute la communauté professionnelle, quelles dispositions envisagez-vous de prendre ?

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (DGFIP): ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)